

Référence
<b>2022/32</b>
Objet de la délibération
<b>Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>
Membres du Conseil Municipal
En exercice : <b>15</b> Présents : <b>15</b> Qui ont pris part au vote : <b>15</b>
Date de la convocation
<b>27 septembre 2022</b>
Vote
<b>A la majorité</b> Pour : <b>15</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés : Hélène HEROGUER qui donne pouvoir à Thierry MASQUELIER, Thibault TISON qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES.

A été nommée secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.

**DÉLIBÉRATION N°2022-32 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour le poste de Directrice Générale des Services.

Il s'agit d'un poste à 80% pour une durée hebdomadaire de 28h. Compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 460, indice de rémunération 403 de l'échelle C3 du grade de recrutement ainsi que la NBI, l'indemnité de résidence, et du supplément familial.

FONCTION	GRADE	NOMBRE DE POSTE	ECHELLE	INDICE BRUT	INDICE MAJORE
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	6 <sup>ème</sup> Echelon Echelle C3	460	403

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal - chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **15** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- La création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et **fixe** la rémunération selon les dispositions et le tableau repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire,  
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Transmis en préfecture le 03/11/2022  
Publié sur le site Internet le 04/11/2022